

6 Avril 2021

Chère consœur, cher confrère, Madame, Monsieur,

Généralisé en octobre 2018, le Dossier Médical Partagé est l'outil national de référence pour faciliter la coordination, la qualité et la continuité des soins entre tous les professionnels de santé, en ville comme à l'hôpital.

Malgré les efforts de toutes et tous, le taux de DMP ouverts dans le département, 12,6% au 31 Décembre 2020, reste inférieur aux taux régional (17,1%) et national (14,6%).

En tant qu'acteur de proximité et tiers de confiance, votre contribution est essentielle dans le déploiement, en témoignent les 26 489 DMP déjà ouverts par les officines dans le département.

En cette période de crise sanitaire, nous avons conscience que les priorités étaient toutes autres.

Forts de ces constats, au cours de la Commission Paritaire Locale qui s'est tenue le lundi 1^{er} Mars 2021, les représentants de la profession ont proposé de profiter de la vaccination COVID, ouverte aux pharmaciens formés à la vaccination, pour relancer la dynamique et proposer aux assurés l'ouverture de leur DMP.

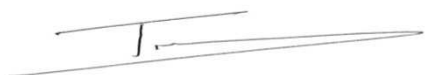
L'acte de vaccination étant remboursé par l'Assurance Maladie, l'enrichissement du DMP se fera de façon automatique si le DMP est ouvert.

Ouvrir le DMP participe non seulement à la coordination entre professionnels de santé mais en plus facilite les tâches administratives du pharmacien liées à l'acte de vaccination.

C'est pourquoi, nous comptons sur l'investissement de chacun d'entre vous afin de contribuer à l'augmentation du taux de couverture de la population ayant ouvert un DMP.

Votre délégué Assurance Maladie est à votre disposition pour vous accompagner dans cette campagne (remise de documentation assurés, affiches, soutien auprès de l'équipe officinale).

Karine TRIBOULET



Directrice adjointe par intérim
CPAM de la Côte d'Or

Pierre-Olivier VARIOT



Président de la commission
paritaire départementale
Pharmaciens